

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 17/10/2023

VOI.23.00.A02573

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)  
Vu la demande de l'entreprise BONNEFOY  
Considérant que des travaux de type chantier mobile pour des opérations de rebouchage de fissures et nids de poule rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/10/2023 au 06/11/2023 BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL

ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 23/10/2023 et jusqu'au 06/11/2023, ponctuellement et selon l'avancement du chantier mobile, des neutralisations de voies de gauche ou voies de droite pourront être instaurées au droit des emprises, BOULEVARD LEON BLUM et BOULEVARD WINSTON CHURCHILL.

Les véhicules seront déviés sur la voie restée ouverte à la circulation au droit de l'emprise neutralisée

Ces mesures de circulation sont applicables 5 jours pendant la période donnée.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 4** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 16 OCT. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie ZEHAF', written over the text 'Par délégation,'.

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée